



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4650

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4650 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA PROMOTION DES
DROITS DES FEMMES, DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES
ET DES COUPLES POUR UN MONTANT TOTAL DE 91 600
EUROS - EXERCICE 2019 (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion et l'amélioration des droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie. La Ville de Lyon a ainsi signé, en 2012, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ».

Cependant, malgré de nombreux progrès, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié deux Plans d'action successifs en 2012 et en 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

La Ville de Lyon apporte également son soutien à des structures et à des associations qui se mobilisent pour la reconnaissance effective des droits des femmes, pour corriger des situations d'injustice et de discrimination, pour sensibiliser contre les stéréotypes ou les préjugés, s'efforçant ainsi d'améliorer la vie quotidienne des femmes, mais aussi des couples et des familles.

Je vous propose donc de soutenir différentes initiatives en apportant une participation financière, au titre de l'année 2019, pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau suivant :

Structure Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2018	Montant proposé en 2019
AFCCC Rhône-Alpes - Association Française des Centres de Consultation Conjugale 13 rue d'Algérie 69001 LYON	Conseil conjugal et médiation familiale. Aide à la résolution des problèmes de couple, des conflits résultant d'une séparation. Espace de rencontre parents- enfants (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
ALS - Association de Lutte contre le Sida 16 rue Pizay 69001 LYON	« Printemps de la jupe et du respect » à Lyon : dispositif d'accompagnement de projets portés par des jeunes sur la thématique des relations entre les filles et les garçons et du respect entre les sexes.	1 000 €	1 000 €

Structure Maitre d'ouvrage	Action	Subvention 2018	Montant proposé en 2019
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône 18 place Tolozan 69001 LYON	Accueil, information et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la parentalité et de l'aide aux femmes victimes de violences (fonctionnement général de l'association).	14 000 €	14 000 €
FCI - Femmes contre les Intégrismes 6 rue des Fantasques 69001 LYON	Actions de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le cadre de la lutte contre les intégrismes et contre les violences et discriminations faites aux femmes (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	2 000 €
Filactions 6 rue des Fantasques 69001 LYON	Organisation du Festival "Brisons le silence " à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. Actions de prévention et de sensibilisation contre les violences dans les relations amoureuses et conjugales en direction des jeunes et du grand public (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
Association H/F Village Sutter 10 rue de Vauzelles 69001 LYON	Mobilisation des acteurs culturels pour l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €
Confédération Syndicale des Familles de la Métropole de Lyon et du Rhône 276 rue Duguesclin 69003 LYON	Défense des intérêts généraux des associations de locataires et accompagnement des familles dans tous les domaines du quotidien : logement, consommation, santé, éducation, etc. (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
Couples et Familles du Rhône 284 rue Vendôme 69003 LYON	Soutien aux familles en difficultés de couple et de famille : permanence d'accueil, conseil conjugal et familial, entretiens familiaux, médiation, formation (fonctionnement général de l'association).	4 000 €	4 000 €
GAMS Rhône-Alpes - Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines et des mariages forcés 292 rue Vendôme 69003 LYON	Prévention et lutte contre les mutilations sexuelles féminines : animation de groupe de parole, accompagnements individuels, sensibilisation et formation des professionnels de la santé et de l'action sociale (fonctionnement général de l'association).	1 000 €	1 000 €
LE MAS - Mouvement d'Action Sociale 17 rue Crépet 69007 LYON	"La Clairière" (service Résidence) : hébergement en 6 logements temporaires, dont 4 mis à disposition par la Ville de Lyon, et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfants.	10 300 €	10 300 €

Structure Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2018	Montant proposé en 2019
Le Lien Théâtre C/O MJC Duchère 237 rue des érables 69009 LYON	Représentations de spectacles de théâtre sur les relations filles-garçons / femmes-hommes contre le sexisme et les différentes formes de harcèlement, temps d'échanges avec le public après chaque représentation.	1 800 €	1 800 €
Mouvement Français pour le Planning Familial du Rhône 2 rue Lakanal 69100 VILLEURBANNE	Ecoute, information et consultations pour la réduction des risques sexuels, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, les infections sexuellement transmissibles, les violences faites aux femmes. Sensibilisation et éducation à la vie affective et sexuelle, à l'égalité entre les sexes pour les jeunes et tout public (fonctionnement général de l'association).	16 500 €	16 500 €
VIFFIL / SOS Femmes - Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés 156 cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE	Permanences d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et suivi de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, dans les mairies des 3 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements.	17 000 €	17 000 €
TOTAL			91 600

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, s'établit ainsi :

- au titre de l'année 2018 : 103 900 euros ;
- au titre de l'année 2019 : 1^{ère} tranche de 91 600 euros correspondant au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil **des 1^{er}, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements** ;

Ouï l'avis de la commission **affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens** ;

DELIBERE

- 1- L'attribution de subventions aux structures mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 91 600 euros, est approuvée.
- 2- Le modèle type de convention d'application, établi entre la Ville de Lyon et les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- 4- La dépense en résultant, soit 91 600 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41866, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Thérèse RABATEL